



Lille, le 28 février 2012

Communiqué de presse

SIGNATURE DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE CONTRÔLES ROUTIERS DU NORD : UN PARTENARIAT RENFORCÉ ENTRE LES SERVICES DE L'ÉTAT



Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, Dominique BUR, préfet du Nord, et Olivier de BAYNAST de SEPTFONTAINES, procureur général près la cour d'appel de Douai, en lien avec les forces de police et de gendarmerie, ont arrêté les priorités du plan départemental de contrôles routiers. Réalisé à partir de l'analyse de l'accidentologie routière, ce plan a pour vocation d'optimiser l'action des forces de l'ordre dans leurs missions de contrôle et de prévention des délits routiers.

Dans le département du Nord, depuis 2002, le taux de mortalité suite à un accident de la route a été divisé par 2, passant de 169 tués en 2002 à 80 en 2011. Mais si des vies ont ainsi été épargnées, c'est un bilan qui ne peut satisfaire, d'autant plus que le début de l'année 2012 est particulièrement meurtrier avec 15 morts. L'analyse des accidents témoigne de la persistance de comportements dangereux.

Aussi, de nouvelles marges de progrès doivent être dégagées pour réduire le nombre de tués sur les routes de Nord. Cela impose, notamment, de renforcer le pilotage des politiques locales de sécurité routière et de développer l'évaluation de l'efficacité des actions menées sur le terrain.

Le plan départemental de contrôles routiers (PDCR) a donc pour objet d'élaborer une approche globale et partagée de la politique de lutte contre l'insécurité routière, de rationaliser et d'optimiser les contrôles en fonction des enjeux du département. Les forces de l'ordre, sous l'autorité du préfet du Nord et en concertation avec les procureurs, programment des contrôles-sanctions coordonnés, confrontent les résultats (lieux, horaires et profils des responsables d'accident) et orientent les actions de lutte contre les comportements dangereux.

De l'analyse de ces résultats, 6 axes de travail ont été dégagés dans le plan : combattre l'alcool et la drogue au volant, dissuader les excès de vitesse, sanctionner plus sévèrement les grands délits routiers, sécuriser l'usage du deux-roues motorisé, sensibiliser les futurs conducteurs et prévenir le risque routier professionnel.

Dans ce cadre, l'attention des forces de l'ordre portera sur les comportements à risque tels que la vitesse, la conduite sous l'emprise d'alcool et/ou de produits stupéfiants, ainsi que sur les comportements fautifs de conduite (non port de la ceinture de sécurité et du casque, usage des téléphones portables...). Les conducteurs de deux-roues motorisés en tant qu'usagers vulnérables feront l'objet d'une attention renforcée.

L'intensification du volet du contrôle-sanction ne peut s'envisager sans un volet préventif renforcé. A ce titre, le plan départemental d'actions de sécurité routière, qui finance chaque année environ 80 actions de prévention pour un montant en 2012 de 110 000 euros, soutient les initiatives des associations et des élus en matière de prévention routière et d'éducation des usagers.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - 59039 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 56 82 - www.nord.gouv.fr